

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 024\_2025**

**Séance du vendredi 13 juin 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,  
Le vendredi treize juin à dix-neuf heures quinze ;

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Victor Dehaine, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, à la suite de la convocation du 05 juin 2025 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

**Étaient présents :** Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Christophe LOUVEAU, M. Franky SALON, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE, Mme Justine DURETETE, Conseillers municipaux.

**Étaient excusés :** M. Bertrand TRINEL ayant donné procuration à Mme Domitille DENEUVILLE, Mme Virginie VASSEUR ayant donné procuration à Mme Françoise WARNEYS, Mme Sandrine BILLIAU ayant donné procuration à Mme Catherine GOEDGEBUER.

**Secrétaire de séance :** Catherine Willems

Fin de la séance : 20h05

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

**OBJET : Acquisition d'une parcelle de terrain située rue du Bellot.**

**VU :**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment :

- **Article L.2241-1** relatif à la gestion des biens communaux et des opérations immobilières effectuées par la collectivité ;

- **Article L.1311-13** : autorise le maire à passer l'acte d'acquisition sous forme administrative ;

Dans le cadre de la gestion de son domaine public et en vue d'un aménagement futur, la commune souhaite procéder à l'acquisition d'une parcelle de terrain située rue du Bellot. Cette parcelle cadastrée n°A930 et A931, appartenant à Mme DARRAS, Mme LEROY, Mr SALOPPE, Mr VAAST, Mr et Mme VASSEUR, et située entre les numéros 408 et 800 de la rue du Bellot, fait l'objet d'une cession au profit de la commune pour la somme de 2 deux € du mètre <sup>2</sup>.

Cette acquisition permettra l'élargissement de la voie et l'aménagement des espaces publics attenants. L'acquisition de cette parcelle présente un intérêt communal, notamment en matière d'aménagement du territoire, de gestion foncière et d'éventuels futurs équipements ou accès publics.

**Considérant** l'intérêt communal de cette acquisition,

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;**

**Et après avoir délibéré,**

**DECIDE** à l'unanimité de :

**(15 voix POUR)**

- **D'accepter** l'acquisition pour la somme de 2 deux € du mètre <sup>2</sup> la parcelle située rue du Bellot, appartenant à Mme DARRAS, Mme LEROY, Mr SALOPPE, Mr VAAST, Mr et Mme VASSEUR, dont les références cadastrales sont n°A930 et A931.

- **D'autoriser** Madame le Maire à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative concernant ce bien immobilier,

- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette acquisition, notamment l'acte notarié.

- **De mandater** les services municipaux pour procéder à l'enregistrement et à l'intégration de cette parcelle dans le domaine communal.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,  
Maire d'HAVERSKERQUE

